



Séance d'information

03 juillet 2023

Présentation du projet de
« Schéma de Développement
du Territoire » (SDT)

PROJET DE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Union wallonne des entreprises UWE
03 juillet 2023

Michel Dachelet - Inspecteur général SPW TLPE

sdt
vers une optimisation spatiale



PLAN DE L'EXPOSE

I CADRE DE L'ACTUALISATION

II CONCEPTS ET NOTIONS CLÉS

III VISION

IV OBJECTIFS, PRINCIPES ET MODALITÉS

V CENTRALITÉS ET ESPACES EXCENTRÉS

VI STRUCTURE TERRITORIALE



Cara - Mont-Saint-Cathérine

I CADRE DE L'ACTUALISATION



SDER 1999 Toujours en vigueur

SDT 2019 Objectif de réduction de l'artificialisation = 2050 → 0 km²/an

→ Pas d'objectifs intermédiaires

Objectif de réduction étalement urbain= 75% nouveaux logements dans les centralités urbaines et rurales

→ Pas d'objectifs intermédiaires

→ Pas de définition des centralités

DPR 2019 – 2024 Objectifs = objectifs du SDT 2019

Élaborer des trajectoires par bassins

- de réduction de l'étalement
- de réduction de l'artificialisation

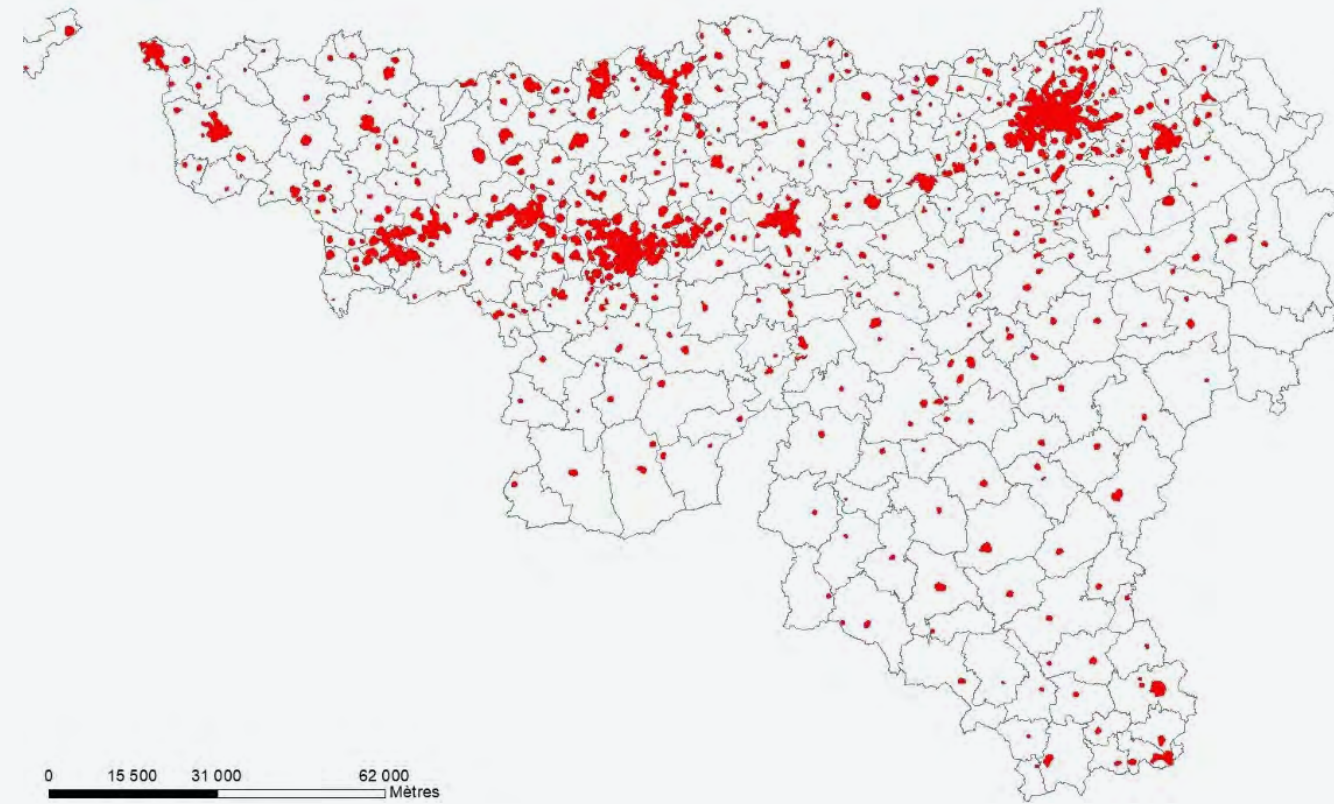
Mandater experts

- trajectoires + centralités
- examen outils

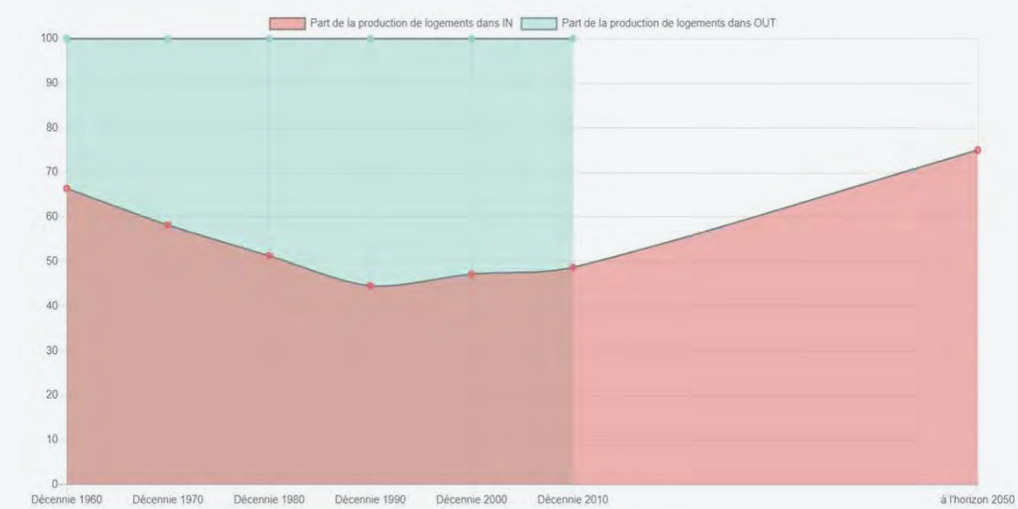


QUELS OUTILS POUR FIXER LES TRAJECTOIRES ?

IWEPS: Polarités de base → centralités



CPDT: ATOL-W: Trajectoires d'artificialisation et d'étalement urbain

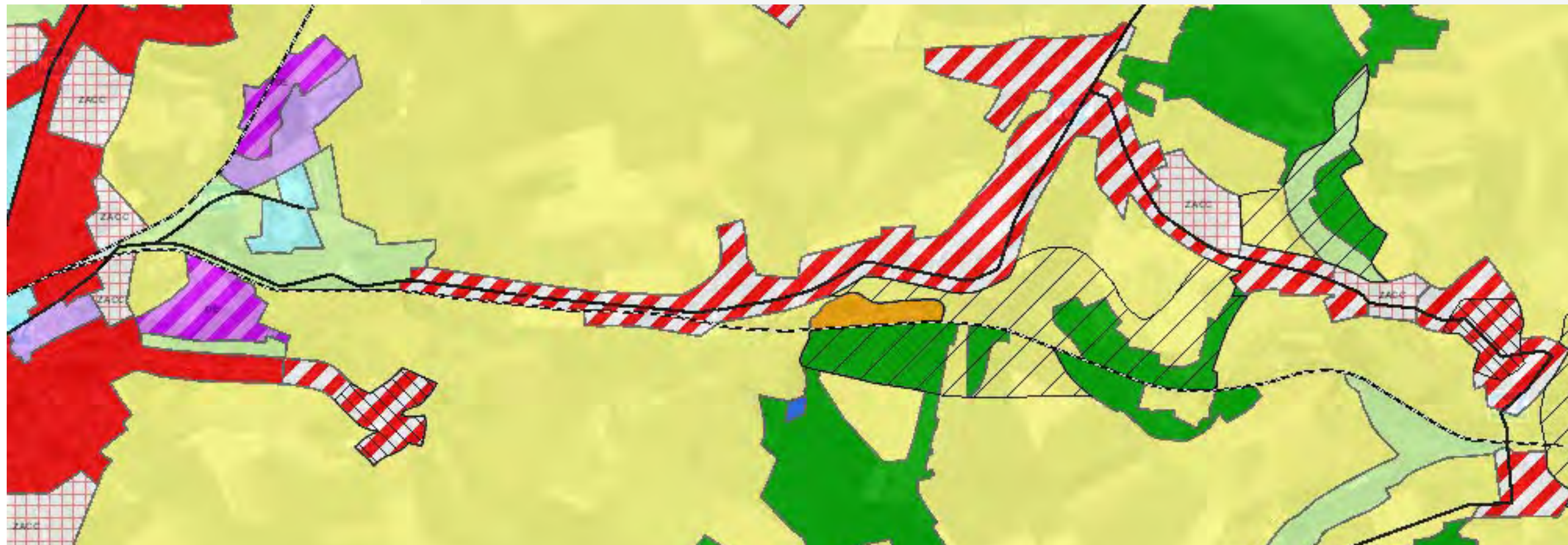


EXPERTS QUELS OUTILS AU NIVEAU RÉGIONAL?

LE PLAN DE SECTEUR

- Inapproprié pour fixer des trajectoires
- Révision globale ou dézonage massif : irréalistes
procédure longue, coûteuse, impopulaire, 1^{ers} effets tardifs

EMPÊCHER



EXPERTS

QUELS OUTILS AU NIVEAU RÉGIONAL?

LE SDT

~~EMPÊCHER~~

INCITER
RÉDUIRE

- Outil faîtier en aménagement territoire
- Seul outil pour fixer des trajectoires par bassin
- Approprié pour fixer des centralités
- Approprié pour donner des balises aux Communes
- Utilisable sans réforme du CoDT
→ procédure courte (finalisable cette législature)

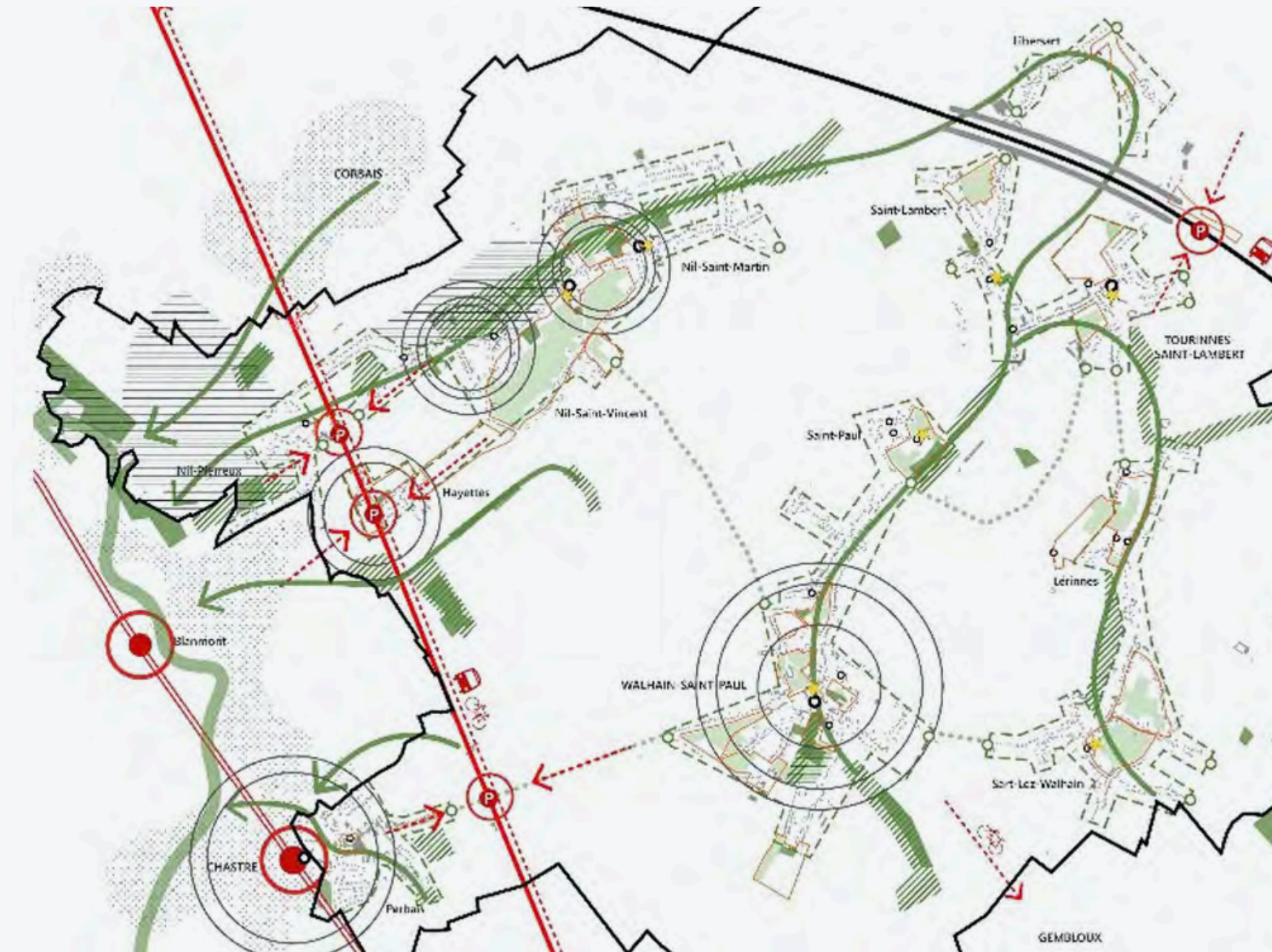


EXPERTS QUELS OUTILS AU NIVEAU COMMUNAL? LE SDC (SDPC)

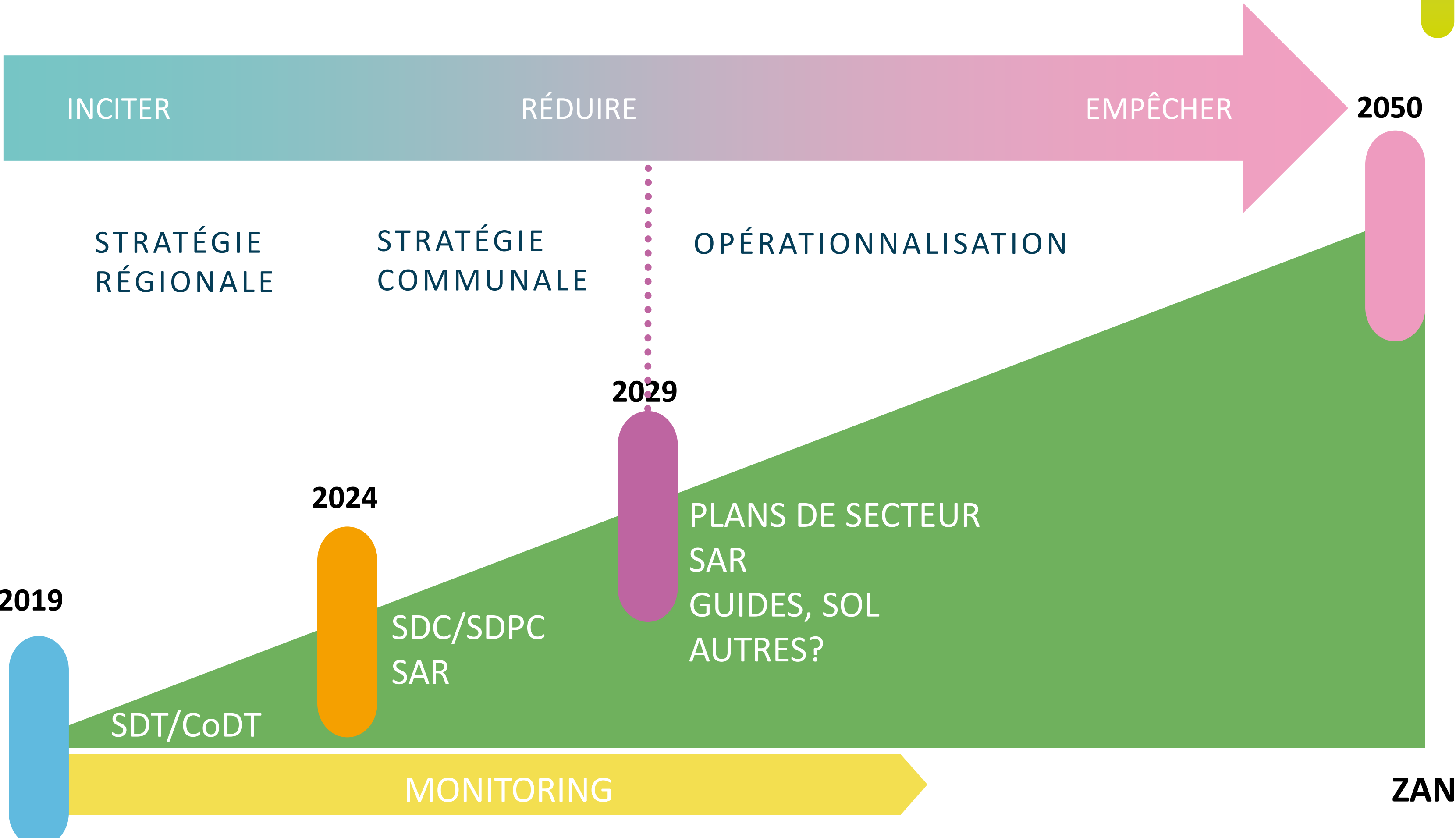
~~EMPÊCHER~~

INCITER
RÉDUIRE

- Seul outil pour fixer des trajectoires par commune
- Approprié pour fixer les centralités + mesures de gestion IN/OUT



STRATÉGIE D'OPTIMISATION SPATIALE: SUBSIDIARITÉ ET RESPONSABILITÉ



AGW
9 FÉVRIER 2022

Maintenir les 20 objectifs du SDT de 2019

Actualiser la vision (artificialisation EU, inondations, énergie EU...)

Consolider les critères des pôles (recours)

Intégrer les trajectoires artificialisation et étalement urbain par bassin

Renforcer le volet commercial

Opérationnaliser le SDT

→ outils régionaux: plan de secteur, SAR, réno/revi, référentiels

→ outils communaux: SDPC/ SDC, guides



SDT 2023 CALENDRIER

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Projet de SDT RIE	IC + NGW/AGW	GW	Traduction + Impression	Organisation EP	Enquête publique 45 jours		Dépouillement de l'enquête publique et des avis			Adaptation du projet SDT + déclaration environnementale	IC + NGW/ AGW
Supports de communication			Consultation des instances								

Adoption du
projet par le GW

Clôture des
consultations (Conseils,
riverains, instances, ...)



ARTICULATION CODT/SDT

4 PILIERS RÉFORME CODT

- Adapter le CoDT aux objectifs d'optimisation spatiale
- Abroger le décret relatif aux implantations commerciales (2015)
- Proposer de nouvelles mesures en matière de lutte contre les inondations
- Améliorer le CoDT en tirant parti de l'expérience acquise depuis sa mise en œuvre



ARTICULATION CODT/SDT NOUVELLES DISPOSITIONS: FOCUS

OPTIMISATION SPATIALE Place centrale pour objectifs de réduction de l'étalement urbain et d'artificialisation des terres

Subsidiarité /responsabilité

- Région fixe des balises aux Communes par le SDT
- Communes déterminent les centralités par leur SD(P)C
- Après 5 ans, le SDT s'applique à défaut de SDC
 - centralités
 - mesures guidant l'urbanisation



ARTICULATION CODT/SDT NOUVELLES DISPOSITIONS : FOCUS

COMMERCE ~~Schéma régional/communal développement commercial~~ → SDT, SDPC/ SDC

~~Permis d'implantation commerciale~~ → permis d'urbanisme/unique

Application immédiate des centralités et mesures du SDT aux demandes de permis « commerces »

Compétences

- Communes < 1500m²*
- Région ≥ 1500 m²

*2500m² dans les centralités du SDC



II CONCEPTS ET NOTIONS CLÉS



CONCEPTS TERRITORIAUX

Permettre de fixer des balises liées à la localisation

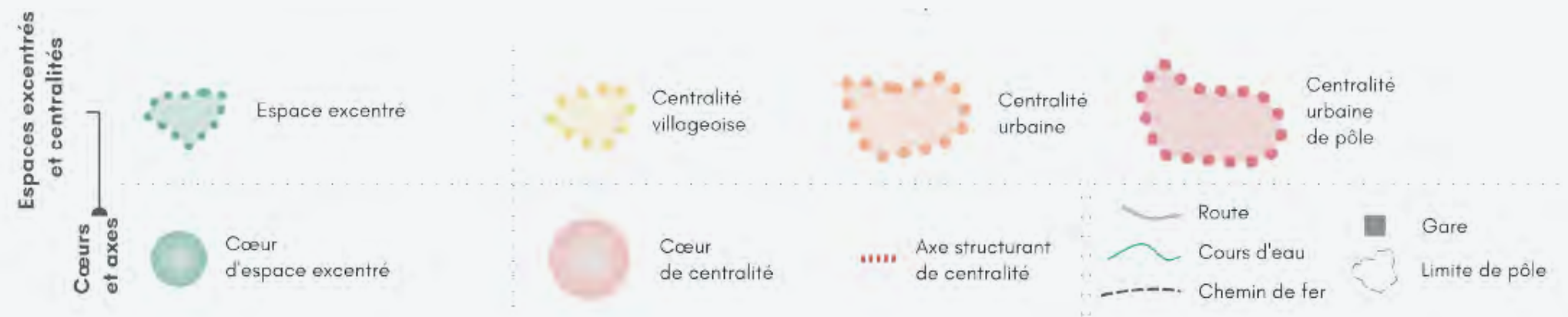
- Type de commerces
- Densité de logements
- Mixité
- Superficie en pleine terre
- Distance aux espaces verts
- ...



CONCEPTS TERRITORIAUX

CENTRALITÉS
3 NIVEAUX
CŒURS DE CENTRALITÉS
AXES STRUCTURANTS

ESPACES EXCENTRÉS
CŒURS D'ESPACES EXCENTRÉS

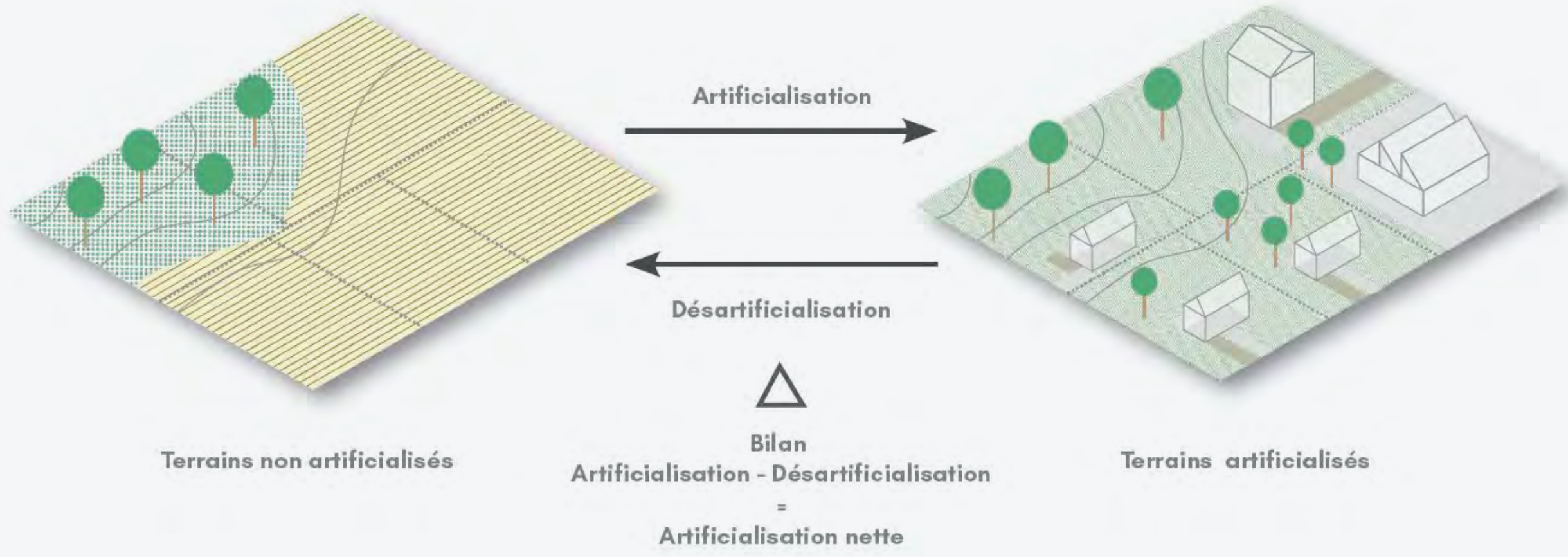


CONCEPTS TERRITORIAUX

ARTIFICIALISATION

DÉSARTIFICIALISATION

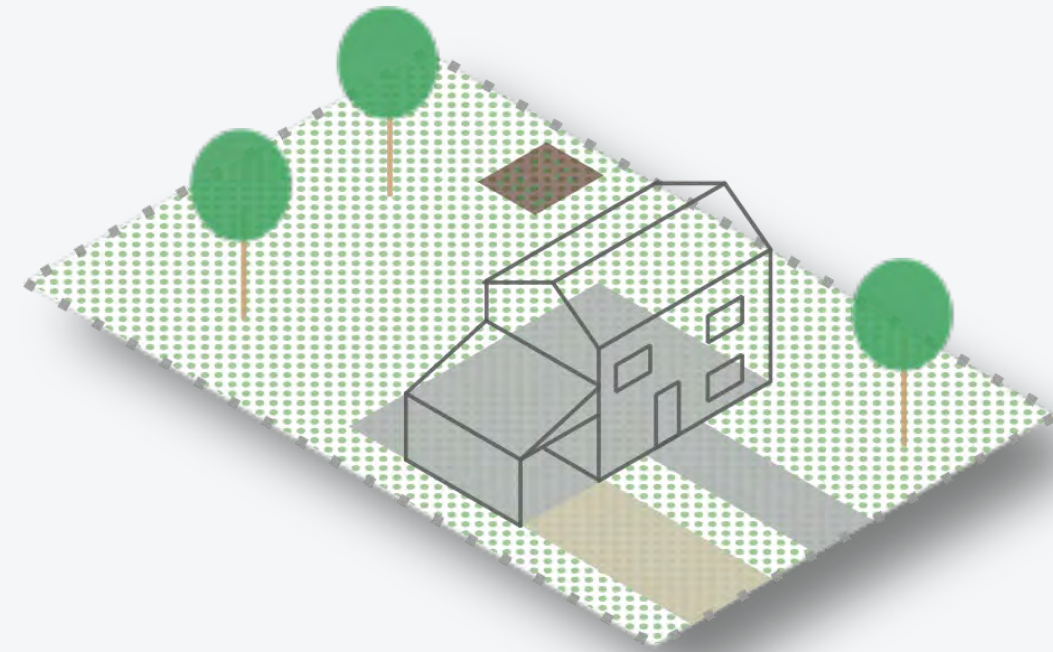
ARTIFICIALISATION NETTE



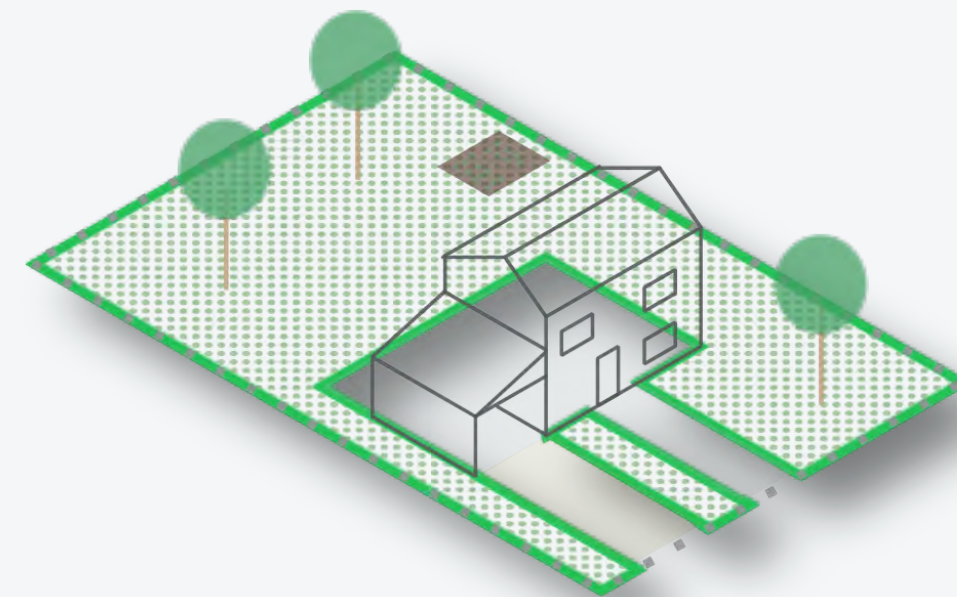
CONCEPTS

IMPERMÉABILISATION

SURFACE EN PLEINE TERRE

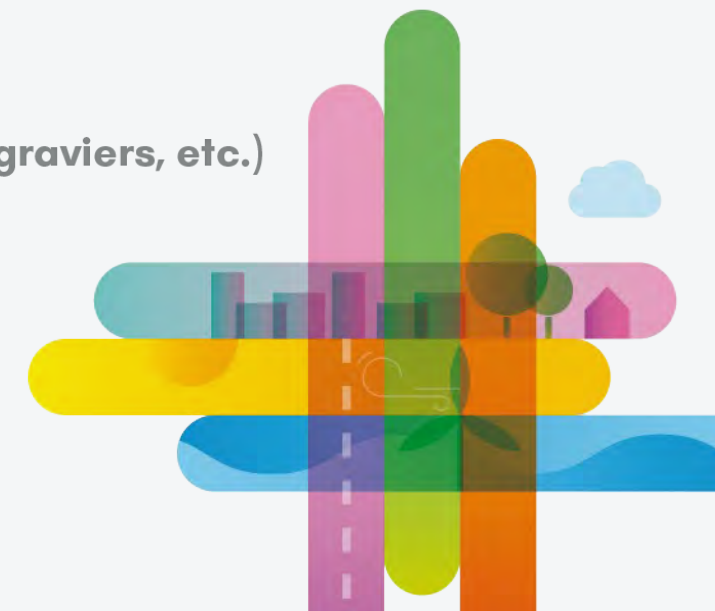


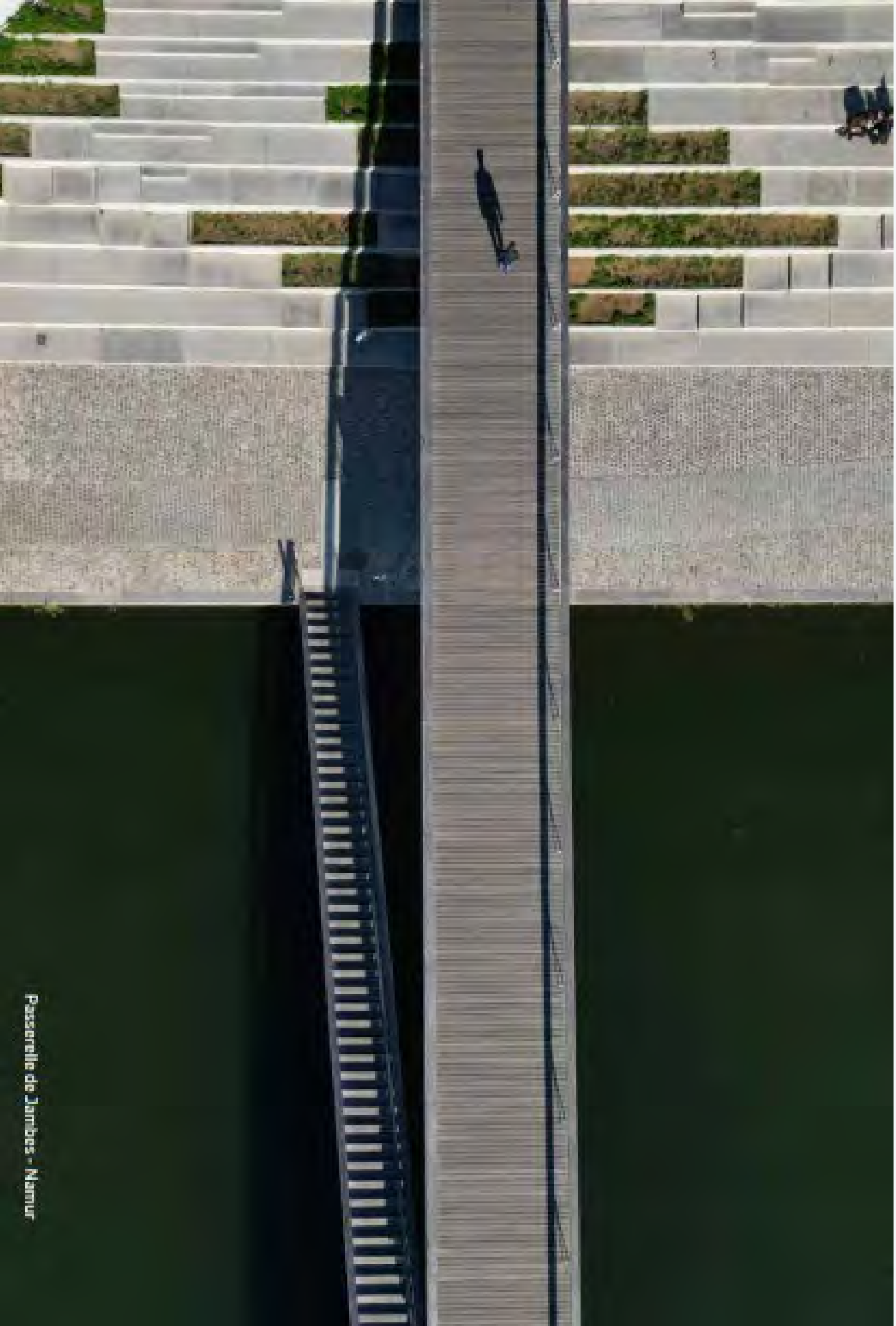
Terrain artificialisé



Surface en pleine terre

Surface libre de toute construction, y compris en sous-sol, aménagée sans minéralisation (graviers, etc.) et permettant au sol d'assurer ses fonctions naturelles (habitat, régulation, production de biomasse)





III VISION



DES ENGAGEMENTS À PLUSIEURS NIVEAUX

Europe

- Green Deal
- Stratégie industrielle pour l'Europe
- Objectifs à 2050
 - 0 artificialisation nette
 - neutralité carbone

Wallonie

- Stratégie régionale de mobilité (SRM) 2020
- Plan de relance de la Wallonie (PRW) 2022
- Plan air climat énergie (PACE) 2023



6 AMBITIONS

1. Le territoire de la Wallonie, vecteur d'un développement soutenant la création d'activités et d'emplois
2. Un développement qui assure l'optimisation spatiale et un cadre de vie qualitatif
3. Le développement du territoire comme levier de la transition climatique et énergétique
4. Des pôles majeurs comme moteur de développement métropolitain
5. Des villes en connexion et des espaces de coopération comme piliers du développement socio-économique
6. Une Wallonie accueillante, solidaire, rassemblée et intégratrice





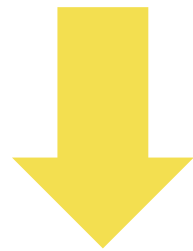
IV OBJECTIFS, PRINCIPES ET MODALITES
DISPOSITIONS PHARES



STRUCTURE DU SDT

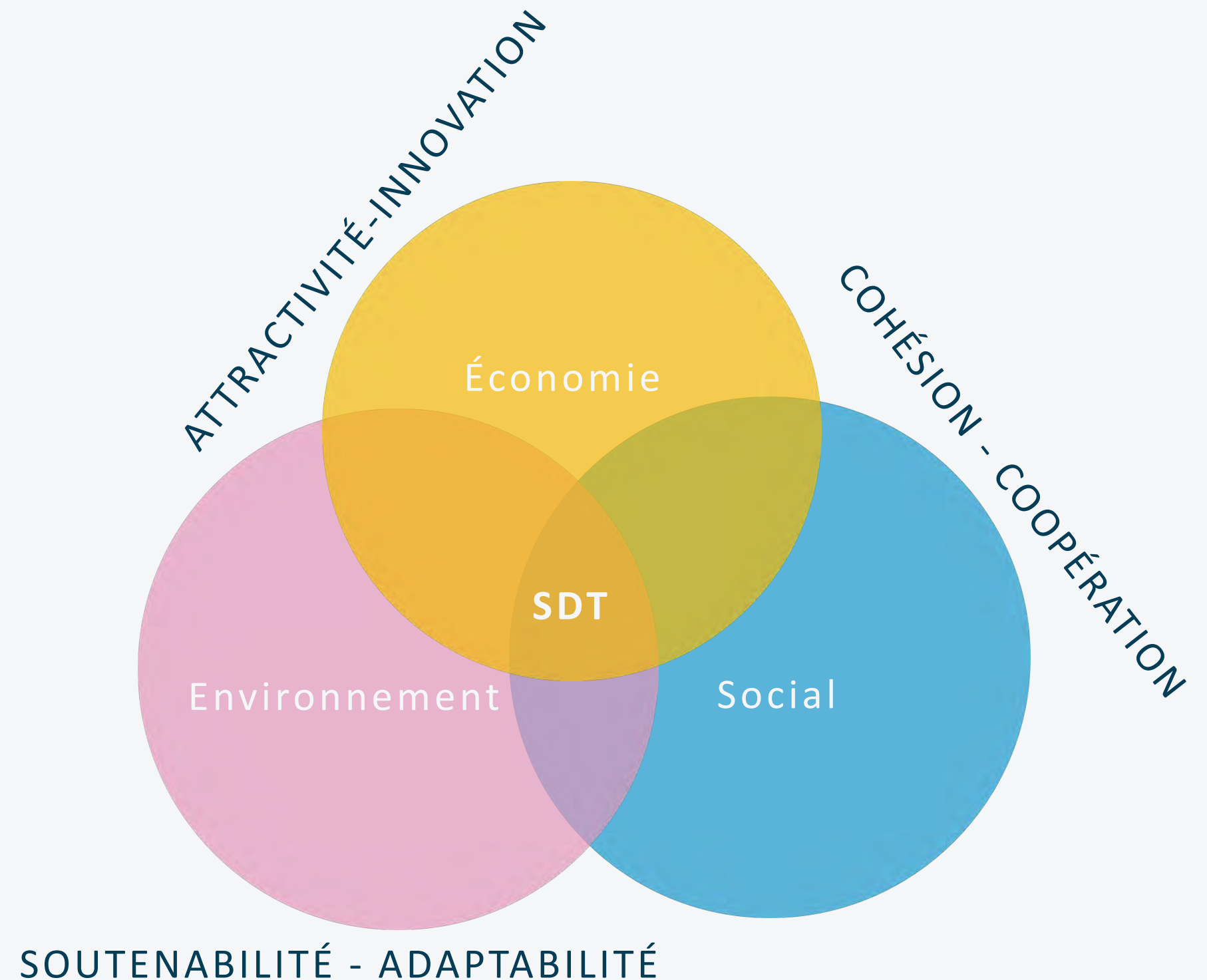
3 TRANSITIONS DPR

- Économique
- Sociale
- Environnementale



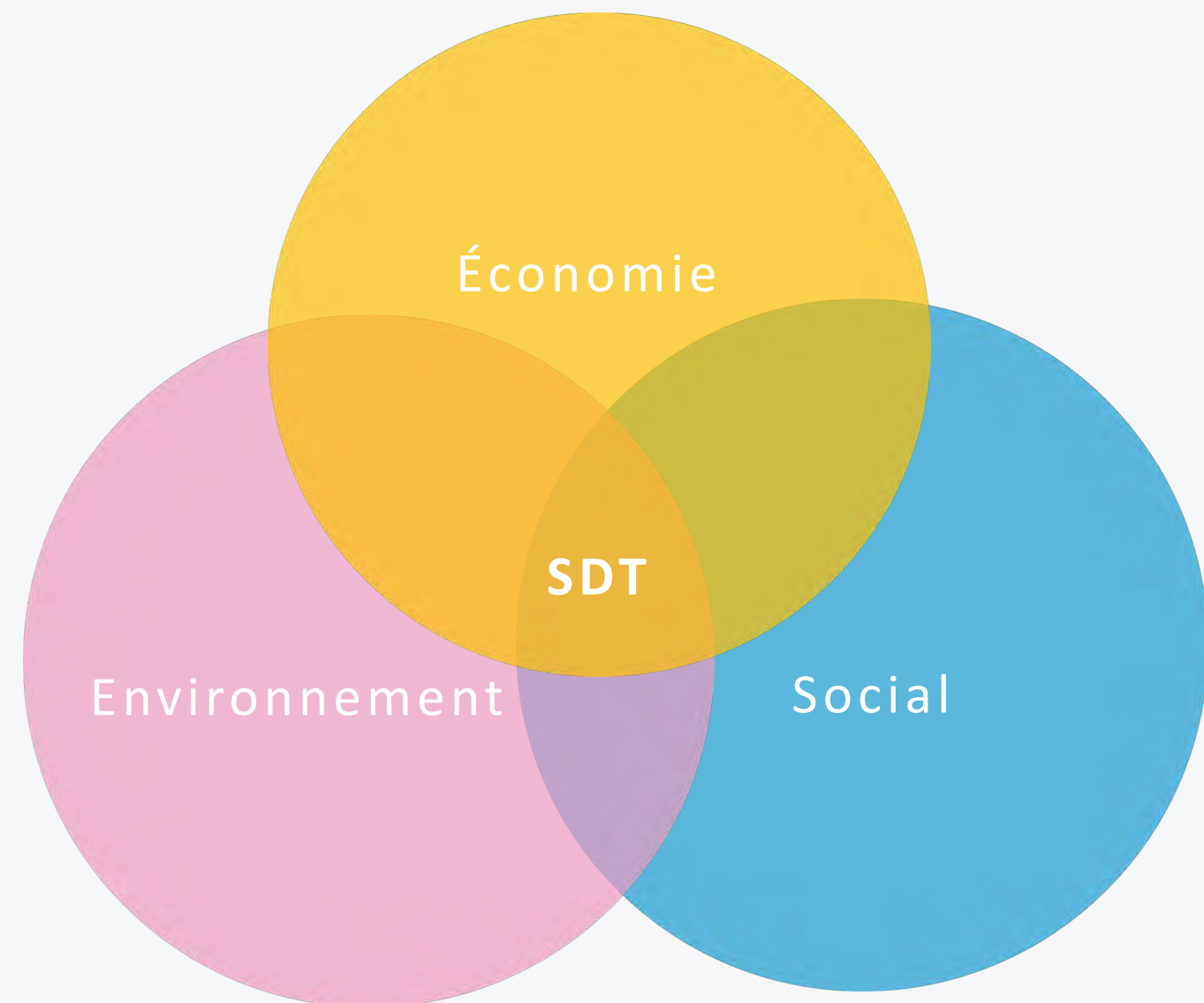
3 AXES

- Attractivité et innovation (AI)
- Cohésion et coopération (CC)
- Soutenabilité et adaptabilité (SA)





Anciennes casernes Léopold - Mons



AXE 1
SOUTENABILITÉ - ADAPTABILITÉ

5/6 OBJECTIFS



SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES

CONSTATS

Artificialisation importante des sols (11% du territoire)

Tendance décroissante

- 15 km²/an entre 2000 et 2009
- 11,5 km²/an entre 2010 et 2020

PRINCIPES

Préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces naturels

Se positionner suivant la séquence **E-R-C**

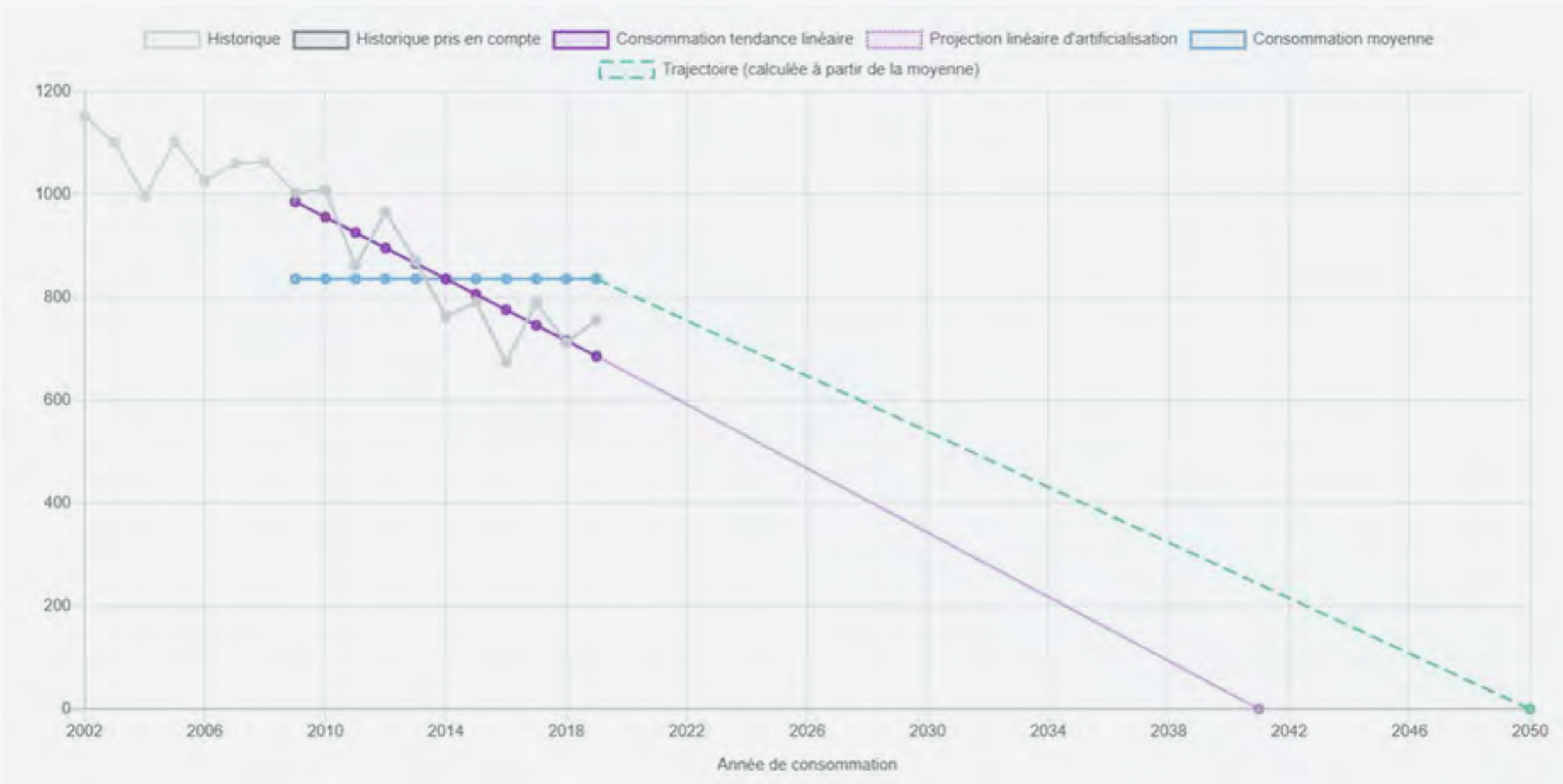
- **E** Eviter la construction sur des terrains non artificialisés
- **R** Réduire les impacts environnementaux si construction sur terrains non artificialisés
- **C** Compenser les impacts subsistants à l'échelle du territoire

Réduire progressivement l'artificialisation nette des sols pour tendre vers 0 km²/an à l'horizon 2050

SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES

PRINCIPES

Trajectoires d'artificialisation (Atol-W) par bassin d'optimisation spatiale (territoires des FD)



MESURES

Inciter les communes à faire des SDC/SDPC

SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES

MESURES GUIDANT L'URBANISATION

Part de superficie en pleine terre pour les projets (logements, commerces, bureaux) sur des terrains $\geq 0,5$ Ha

ESPACES EXCENTRÉS	BORDURES DE CENTRALITÉS	CENTRALITÉS
≥ 70 %*	Selon critères SDT	≥ 30 %*
* Sauf exceptions ou selon précisions définies par le SDT		

RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

CONSTATS

Evolution démographique

- 10 000 logements/an jusque 2030
- 7 000 logements/an de 2030 à 2040
- 3 000 logements/an de 2040 à 2050

PRINCIPES

Dans les centralités

Augmenter progressivement la part de nouveaux logements

- 3 nouveaux logements sur 4 à l'horizon 2050
- densités plus fortes et qualitatives
 - accès aux espaces verts à moins de 10 min à pied

Dans les espaces excentrés

- réduire progressivement la part de nouveaux logements
- densités plus faibles



RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

PRINCIPES Trajectoires d'étalement urbain (Atol-W) par bassin d'optimisation spatiale (territoires des FD)



MESURES Inciter les communes à faire des SDC/SDPC

RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

MESURES GUIDANT L'URBANISATION

Densité nette en logements pour les projets (logements, commerces, bureaux) sur des terrains $\geq 0,5$ Ha

ESPACES EXCENTRÉS	BORDURES DE CENTRALITÉS	CENTRALITÉS
Urbanisation en ruban ≤ 5 logts/ha*	Selon critères SDT	Centralité villageoise ≥ 20 logts/ha*
Disposition générale ≤ 10 logts/ha*		Centralité urbaine ≥ 30 logts/ha*
Cœur espaces excentrés ≤ 18 logts/ha*		Centralité urbaine de pôle ≥ 40 logts/ha*
*Sauf exceptions ou selon précisions définies par le SDT		

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- CONSTATS Manque de disponibilités foncières pour grandes entreprises
Manque de terrains équipés pour transition numérique et énergétique
- PRINCIPES Intensifier le nb d'emplois/ha → modes d'urbanisation compacts
- 2030 : 30 % terrains économiques sur terres déjà artificialisées
2050 : → 100%
- MESURES Donner la priorité à la réhabilitation friches
Garantir stock de terrains suffisant pour projets de grandes dimensions

ANTICIPER LES BESOINS ÉCONOMIQUES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE GESTION PARCIMONIEUSE DU SOL

COMMERCES

CONSTATS

Offre commerciale saturée

Ensembles commerciaux des espaces excentrés

→ étalement urbain

→ perte de vitalité des cœurs de centralité

PRINCIPES

Planter préférentiellement ensembles commerciaux dans les centralités

Critères d'aménagement

- compléter les équipements existants
- favoriser la mixité
- réutiliser les bâtiments



COMMERCES

ACHATS
LEGERS**Produits non pondéreux**

Fréquence : une fois tous les deux mois

- équipement de la personne
- équipement de la maison
- loisirs

ACHATS
ALIMENTAIRES**Alimentation du ménage**

Fréquence : une à plusieurs fois par semaine

ACHATS
LOURDS**Produits pondéreux**

Fréquence faible : plusieurs fois par an

- équipement de la maison
- loisirs ...



ANTICIPER LES BESOINS ÉCONOMIQUES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE GESTION PARCIMONIEUSE DU SOL

COMMERCES

MESURES GUIDANT L'URBANISATION Pour les **surfaces ou ensembles commerciaux > 1500m²** (+/- idem si 400 m² < < 1500 m²)

	ESPACES EXCENTRÉS	CENTRALITÉ VILLAGEOISE	CENTRALITÉ URBAINE	CENTRALITÉ URBAINE DE PÔLE
Achats légers	A éviter*	A éviter*	Admissible *	
Achats alimentaires	A éviter *	Admissible*	Admissible *	
Achats lourds	A éviter *	A éviter*	Admissible *	Admissible*

* Sauf exceptions ou selon précisions définies par le SDT

SOUTENIR LES MODES DE TRANSPORT PLUS DURABLES ADAPTES AUX SPECIFICITES TERRITORIALES ET AU POTENTIEL DE DEMANDE

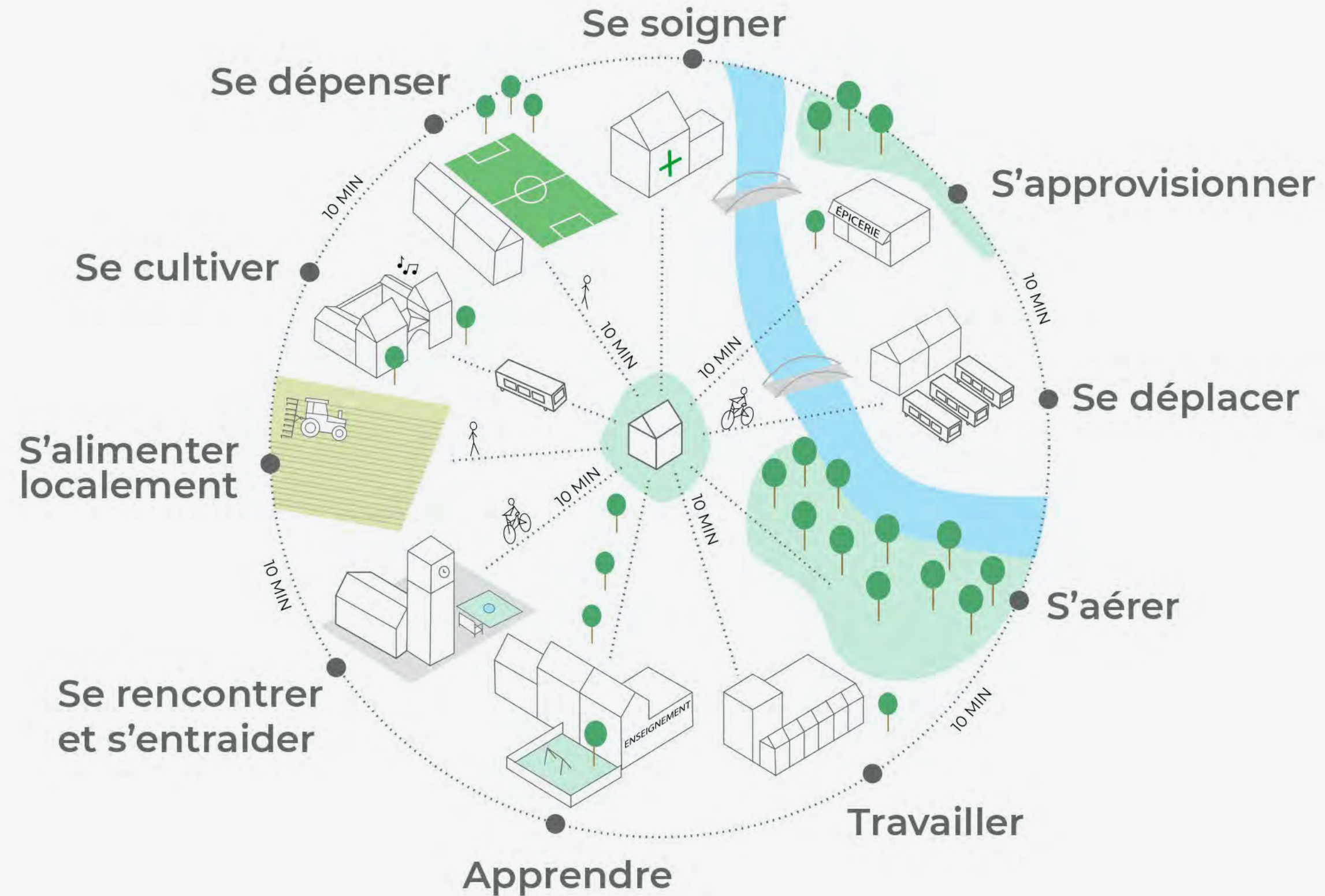
CONSTATS Secteur des transports = 24,1% émissions de CO2 (95% du trafic routier)
Prix énergie ↗
Part budget mobilité ménages et entreprises ↗

PRINCIPES Localiser les activités pour réduire les déplacements carbonés
→ Développer les nœuds intermodaux
→ Privilégier les connexions au fer et à l'eau
Principe « STOP » (Stratégie régionale de mobilité)
Centralité = ville ou village « à 10 minutes »



SOUTENIR LES MODES DE TRANSPORT PLUS DURABLES ADAPTÉS AUX SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES ET AU POTENTIEL DE DEMANDE

Ville ou village
« à 10 minutes »



RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ET A L'EXPOSITION AUX NUISANCES ANTHROPIQUES

CONSTATS Changements climatiques → ↗ fréquence aléas (inondations, sécheresses...)

Risques technologiques et industriels (Seveso...)

PRINCIPES Atténuer et gérer les conséquences des phénomènes naturels

→ Prévenir : anticiper et diminuer les risques

→ S'adapter : vivre avec les risques

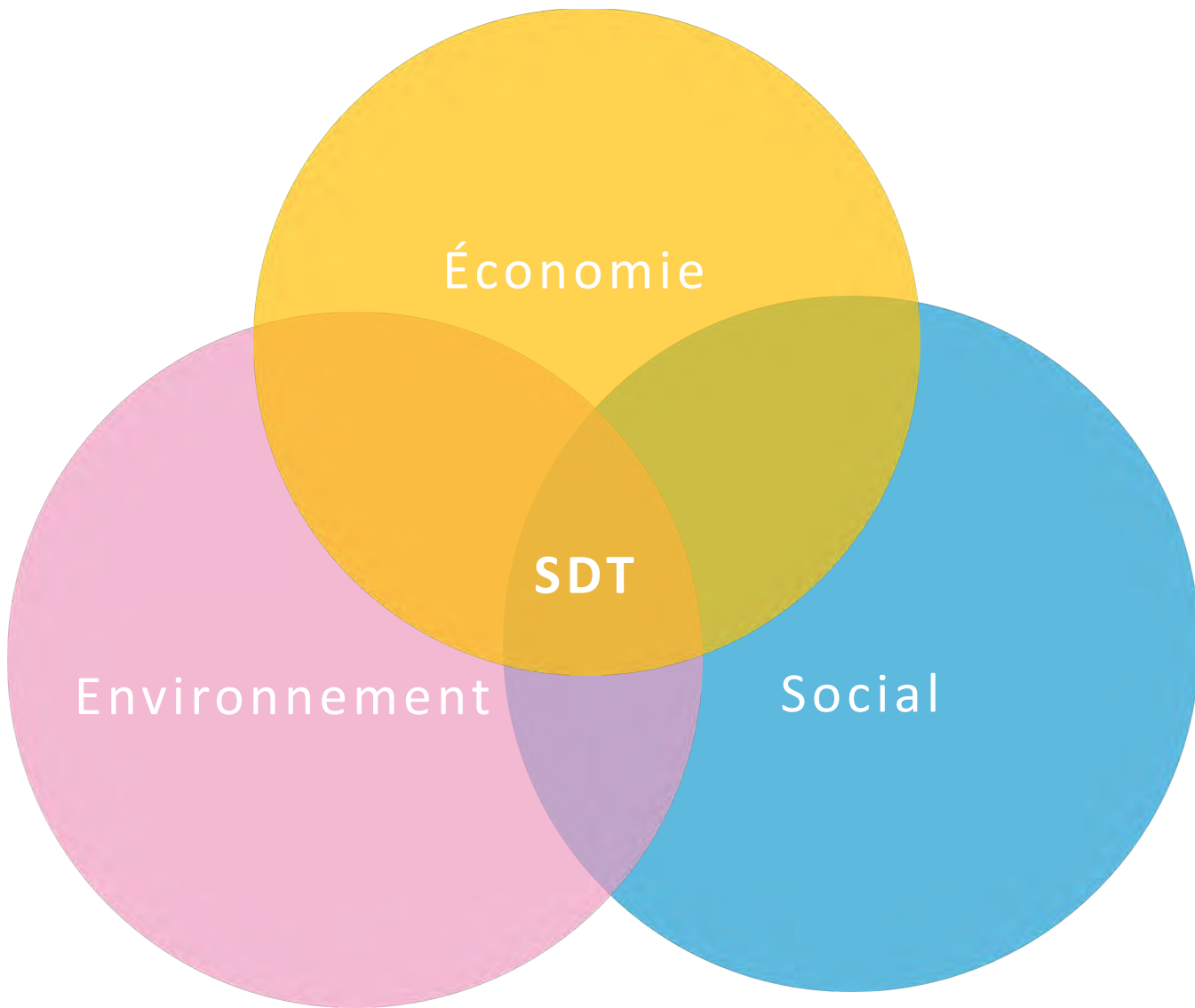
→ Être résilient : préserver les fonctions de base

MESURES Référentiels « inondations »





AXE 2 ATTRACTIVITÉ-INNOVATION



6/8 OBJECTIFS



ACCROÎTRE LE RÔLE DE LA WALLONIE DANS LES DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES DE NIVEAU EUROPÉEN

CONSTATS

Située au cœur de l'Europe mais sans réelle métropole

Nombreux facteurs d'attractivité

- réseau dense d'infrastructures de transports
- économie de la connaissance

PRINCIPES

Charleroi, Liège, Mons/La Louvière = renforcer position dans réseaux européens

Namur = asseoir rôle de capitale institutionnelle



INSERER LA WALLONIE DANS LES RESEAUX SOCIO-ECONOMIQUES TRANSREGIONAUX ET TRANSFRONTALIERS

CONSTATS Interdépendance entre la Wallonie et les territoires qui l'entourent
Nécessité d'une coopération et mutualisation des services et équipements

PRINCIPES Affirmer les villes wallonnes dans les structures de coopérations transfrontalières



INSCRIRE L'ÉCONOMIE WALLONNE DANS LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE ET DANS L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

- CONSTATS** Capital humain, ressources naturelles, primaires à valoriser
- PRINCIPES** Développer l'économie de la connaissance et des activités innovantes autour des **sites universitaires** et des **parcs d'activités scientifiques**
Valoriser les ressources naturelles et favoriser leur transformation locale
Développer l'économie circulaire
- MESURES** Mettre à disposition des terrains et des bâtiments pour l'économie de la connaissance (proximité sites universitaires et lieux spécialisés)
Renforcer le développement des filières courtes agricoles (halls relais agricoles et Diversiferm)

FAIRE DU RÉSEAU DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION UN LEVIER DE CRÉATION DE RICHESSES ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSTATS Déplacements routiers resteront majoritaires à l'horizon 2040
→ congestion ↗

PRINCIPES Optimiser les réseaux de transports plutôt que les étendre
Localiser logements, activités, services et équipements en fonction des réseaux de communication

MESURES Renforcer le réseau fluvial
Renforcer le réseau ferroviaire



RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES ESPACES URBANISES

CONSTATS Etagement urbain → perte de vitalité du cœur des centralités
activités ↘, attractivité ↘, image ↘

PRINCIPES Renforcer l'attractivité

- rénovation des friches urbaines et industrielles
- intensification des activités commerciales
- renforcement de la mixité fonctionnelle
- réutilisation des bâtiments

MESURES **SAR : réhabiliter 100 ha/an en 2030**

Renforcer les politiques de revitalisation du cœur des centralités (logements, commerces...)

Valoriser les infrastructures vertes

CONSTATS

Développement du numérique

- ↗ compétitivité des entreprises
- ↗ attractivité des territoires

PRINCIPES

Permettre l'arrivée des réseaux 5G à court terme

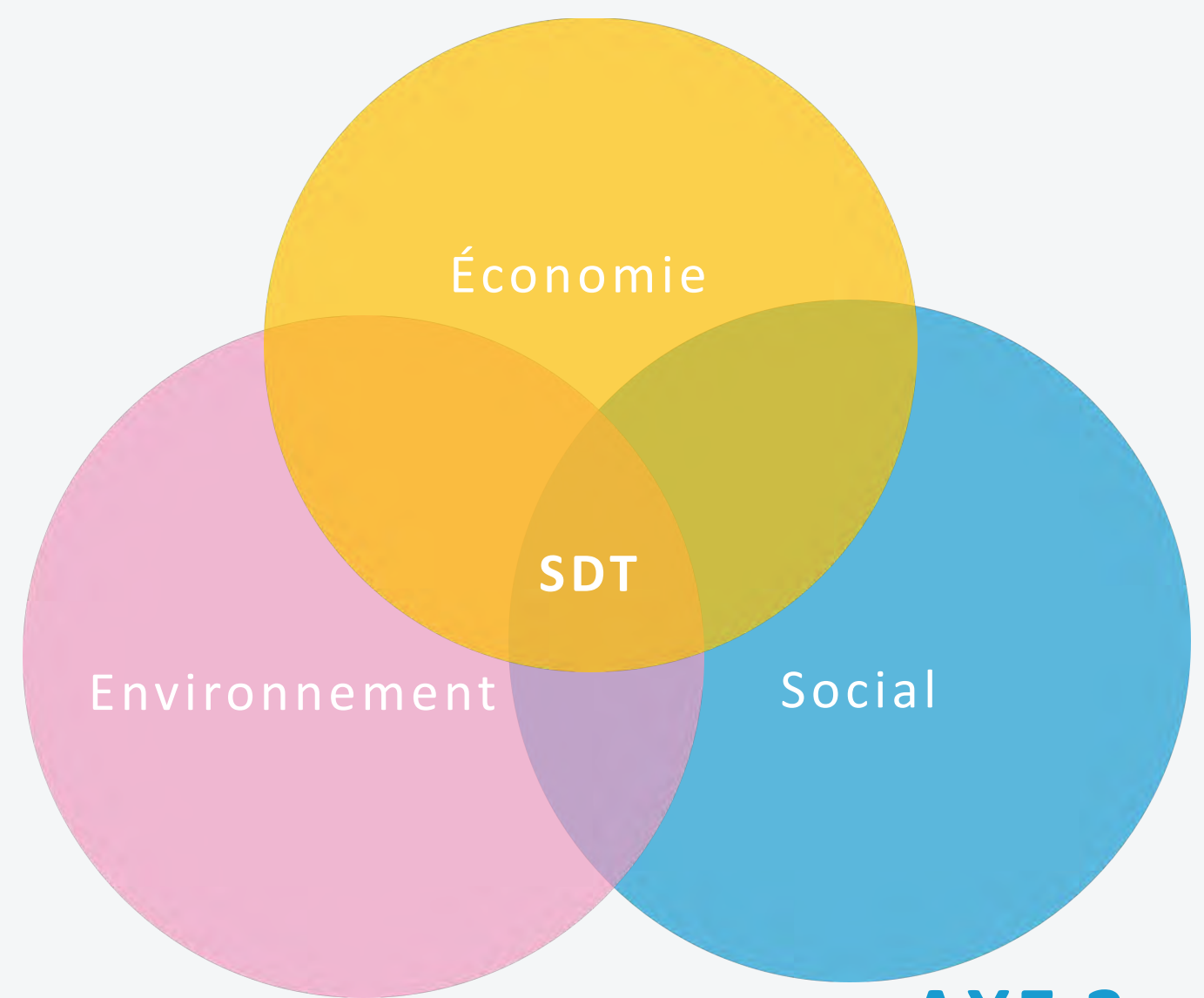
Encourager l'arrivée des évolutions technologiques de pointe à moyen/long terme

Développer les initiatives « smart » dans centralités urbaines et villageoises





Place Kuborn - Sving



AXE 3 COHÉSION - COOPÉRATION

2/6 OBJECTIFS



S'APPUYER SUR LA STRUCTURE MULTIPOLAIRE DE LA WALLONIE ET FAVORISER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE TERRITOIRES EN PRÉSERVANT LEURS SPÉCIFICITÉS

CONSTATS Réseau de villages et de villes petites, moyennes et grandes
Disparités entre territoires subsistent

PRINCIPES Concentrer le développement dans les centralités urbaines et villageoises
Accueillir dans les pôles les fonctions et équipements rayonnant sur leur territoire d'influence



ASSURER L'ACCÈS À TOUS À DES SERVICES, DES COMMERCES DE PROXIMITÉ ET DES ÉQUIPEMENTS DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE COHÉRENTE

CONSTATS

Evolution de la structure de la population

→ vieillissement

→ pouvoir d'achat ↘

Disparités territoriales des équipements commerciaux

PRINCIPES

Renforcer les centralités urbaines et villageoises

→ développer commerces

→ créer de « nouvelles proximités » : maisons de village...



ASSURER L'ACCÈS À TOUS À DES SERVICES, DES COMMERCES DE PROXIMITÉ ET DES ÉQUIPEMENTS DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE COHÉRENTE

MESURES GUIDANT L'URBANISATION

Pour les **surfaces ou ensembles commerciaux < 400m²**

	ESPACES EXCENTRÉS	CENTRALITÉ VILLAGEOISE	CENTRALITÉ URBAINE	CENTRALITÉ URBAINE DE PÔLE
Achats légers	Admissible *	Admissible*		
Achats alimentaires	Admissible*	Admissible*		
Achats lourds	Admissible*	Admissible*		
	* Sauf exceptions ou selon précisions définies par le SDT			





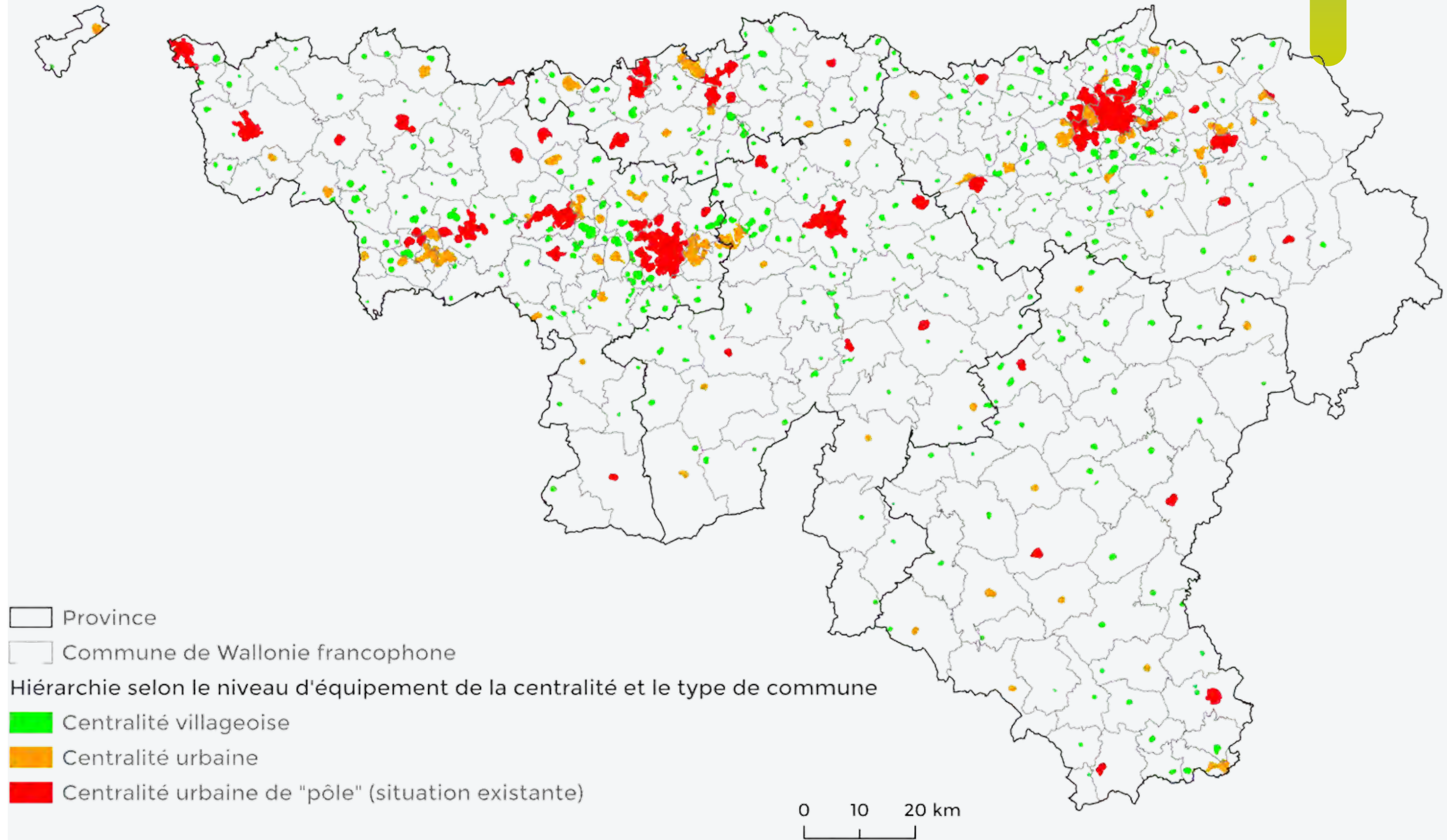
V CENTRALITÉS ET ESPACES EXCENTRÉS



DÉTERMINATION DES CENTRALITES

CENTRALITES

HIÉRARCHISATION
EN FONCTION DU
NIVEAU
D'ÉQUIPEMENT



CHIFFRES

- Centralités du SDT
 - = +/-68.314 Ha en ZH et ZACC = 35 % en ZH et ZACC
 - = 1.028.000 logements, soit 58,2% des logements (2021)
 - = réserve foncière potentielle de **16.253 ha**
- De 2012 à 2021, par nouveau logement → superficies artificialisées moyennes
 - = 142m² dans les centralités
 - = 835m² en dehors des centralités
- Réserves foncières suffisantes en centralités d'ici à 2050?
 - **Besoins de 1577 ha***
 - **Réserve foncière dans les centralités > aux besoins de terrains**

* Sur la base trajectoire d'étalement, perspectives population, superficies artificialisées par nouveau logement

DÉTERMINATION DES CENTRALITES

CENTRALITÉS

CENTRALITÉS A priori: centralités fixées par les communes dans SDC/SDPC

Par défaut: centralités du SDT (si pas de SDC/SDPC)

BALISES POUR LES SDC/SDPC Inscrire 2 trajectoires à 2050: artificialisation nette + étalement urbain
Accueillir le développement projeté pour 18 ans

Tenir compte des projets et de la réalité de terrain

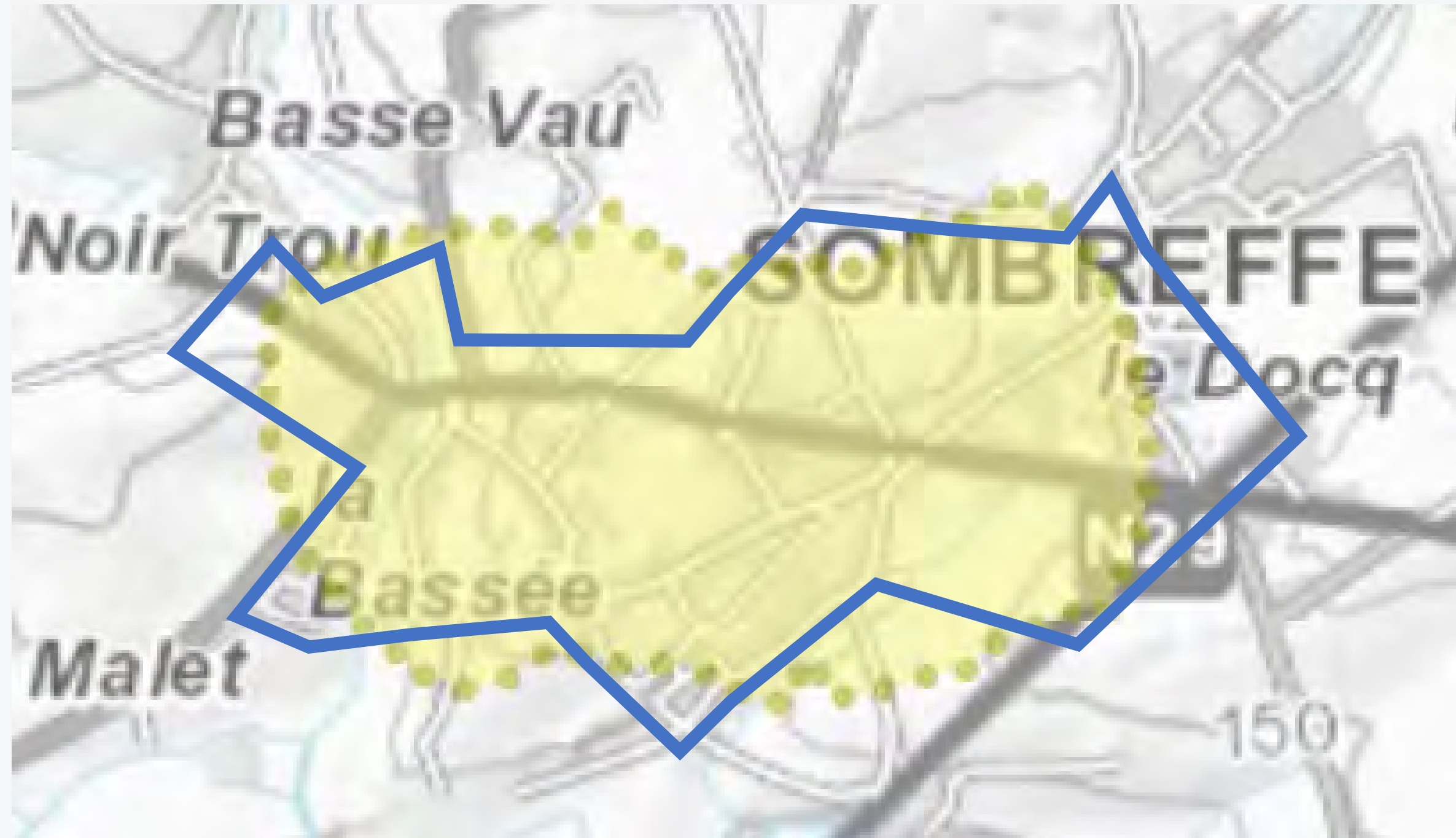
- Maintenir 50% des centralités du SDT
- Réduire ou supprimer des centralités du SDT= OK
- Etendre ou créer des centralités = OK
 - si services publics, équipements communautaires, commerces...
 - si transports en commun



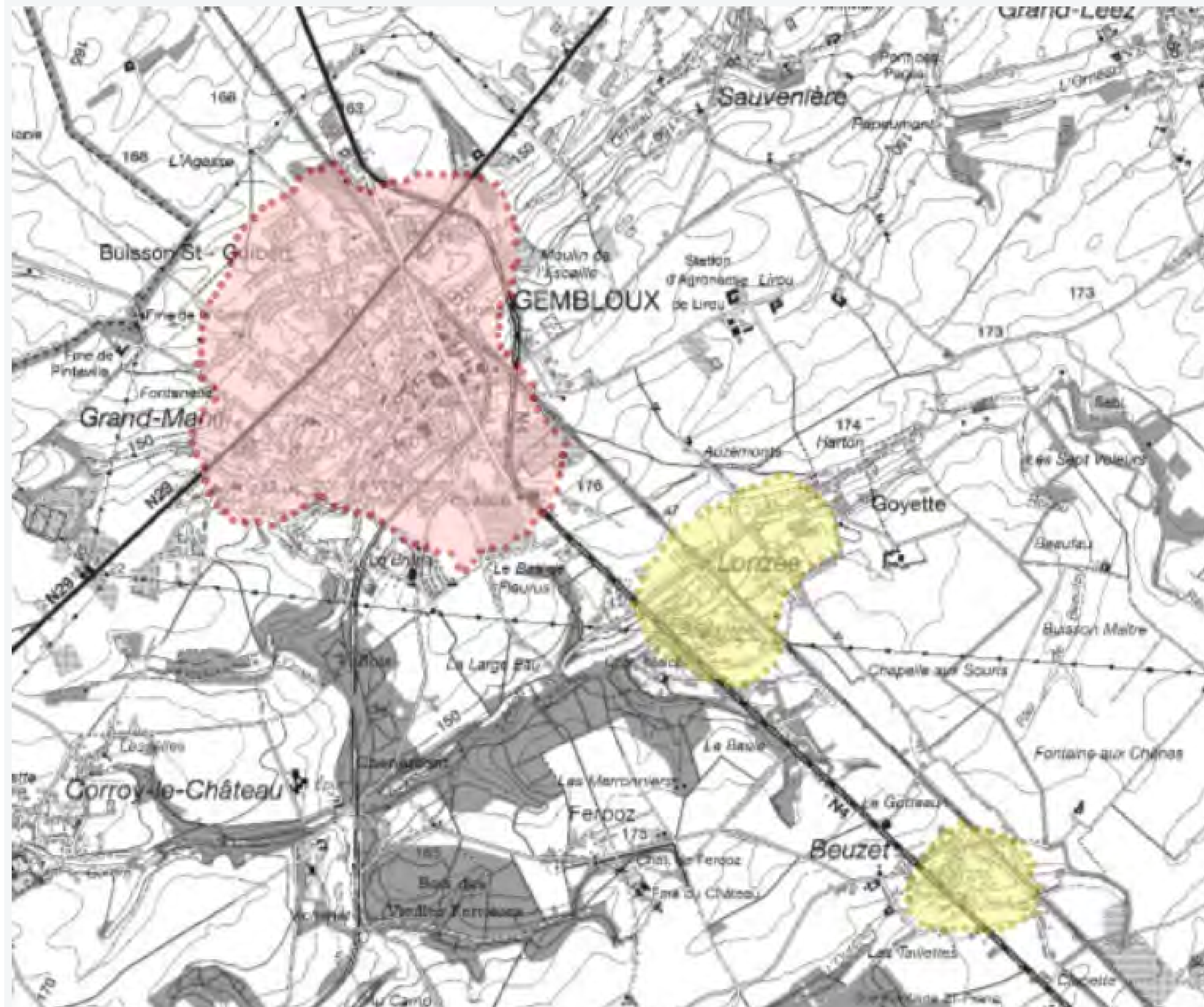
SDT
DÉLIMITATION
IMPRÉCISE



SDC/SDPC
DÉLIMITATION
PRÉCISE

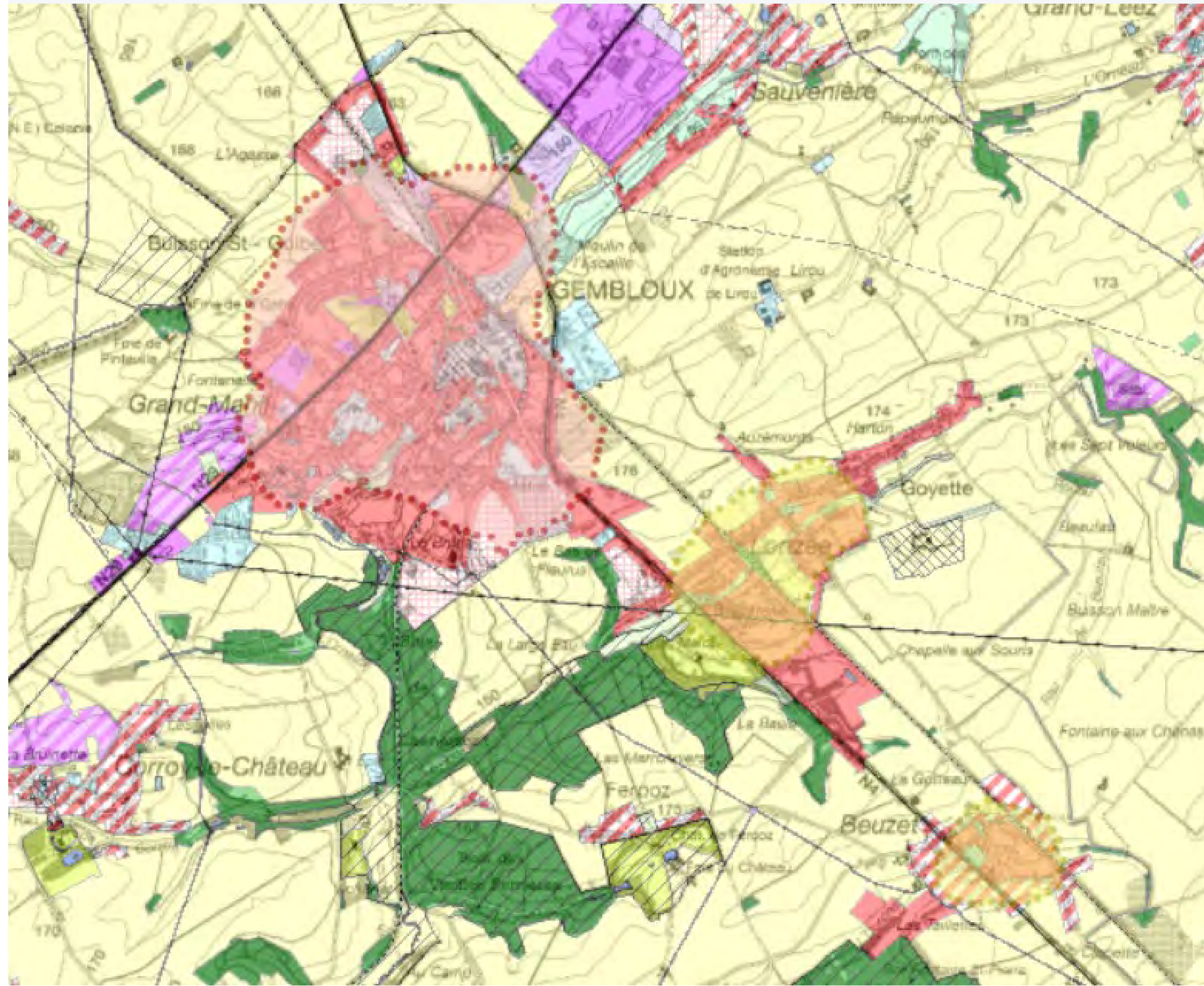


DÉTERMINATION DES CENTRALITÉS



DÉTERMINATION DES CENTRALITÉS

CENTRALITÉS





VI STRUCTURE TERRITORIALE



PÔLES

40 PÔLES D'ANCRAGE

5 PÔLES RÉGIONAUX

3 PÔLES MAJEURS

1 CAPITALE RÉGIONALE

PÔLES



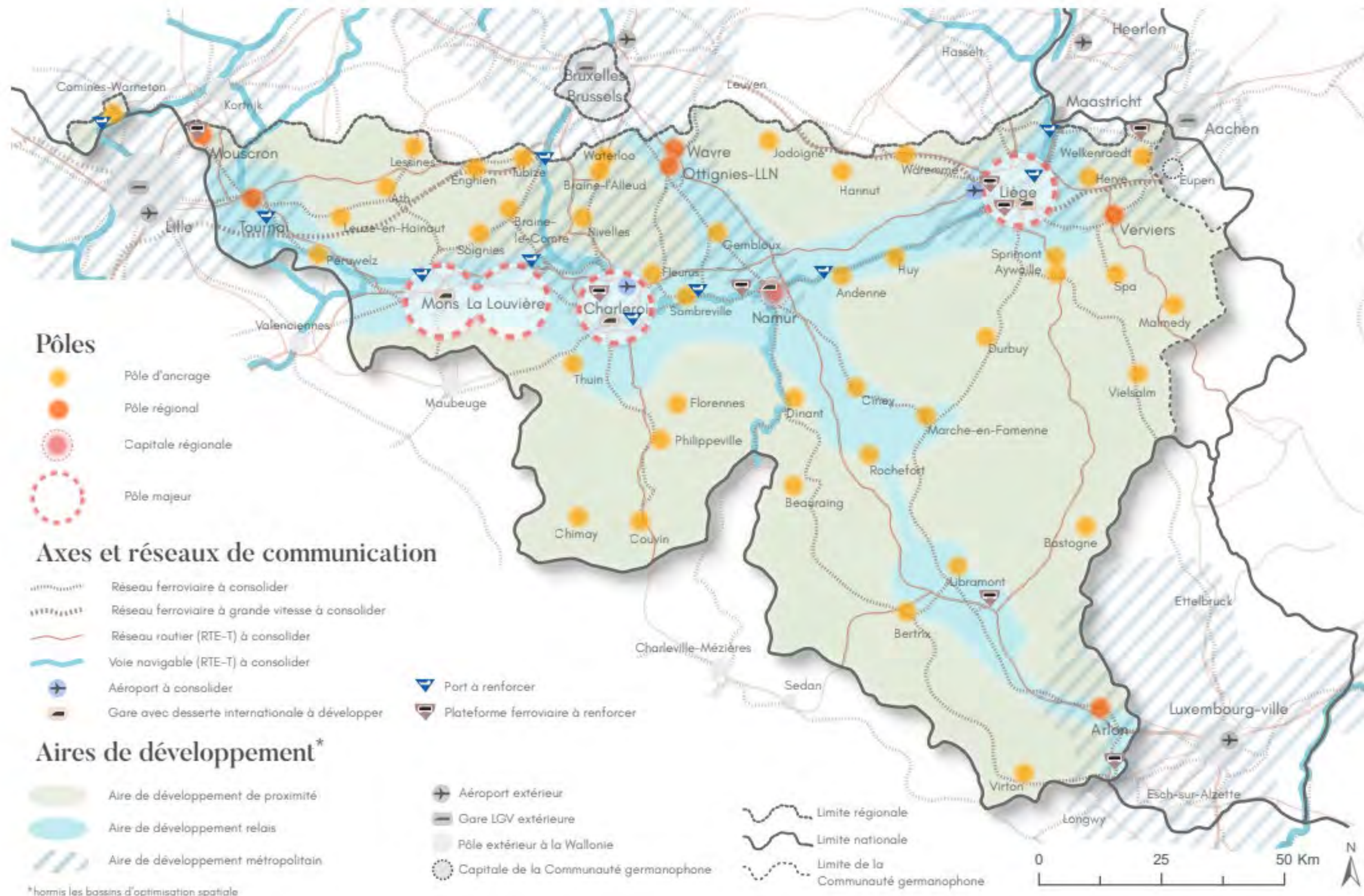
ATOUTS SPÉCIFICITÉS DES PÔLES

- **40 pôles d'ancrages**
Maillage fin du territoire
Activités et services structurants en lien avec zone d'influence
- **5 pôles régionaux**
Interconnexions régionales
Services et équipements pour aire d'influence importante / haute spécificité
Activités économiques pourvoyeuses emplois
- **1 capitale régionale**
Rôle de capitale institutionnelle de la Wallonie
- **3 pôles majeurs**
Échanges internationaux
Activités métropolitaines



AIRES DE DÉVELOPPEMENT

- DE PROXIMITÉ
- RELAIS
- METROPOLITAIN





MERCI DE VOTRE ATTENTION